

RÈGLES TROTTI-BIKE BETELBERG



| | |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|
| Âge et taille : | Au moins 10 ans et 125 cm |
| Poids maximum : | 120 kg |
| Âge min. sans accompagnement d'un adulte : | 16 ans |

1. Le port du casque est obligatoire.
2. Une seule personne par véhicule est autorisée.
3. Conduire et freiner avec les deux mains.
4. Ne pas utiliser d'objets tels que le téléphone portable pendant la descente et porter des chaussures fermées.
5. La trottinette ne peuvent être utilisés que sur le chemin officiellement signalisé (n° 101). Sur tous les autres chemins et sentiers de randonnée, il est strictement interdit de circuler.
6. La conduite et la vitesse doivent être adaptées au terrain, à vos propres capacités et aux autres usagers de la route. Laissez la priorité aux piétons. Il faut compter avec la circulation en sens inverse, le bétail et les piétons tout au long du parcours.
7. Les règles de la circulation routière doivent être respectées, il faut notamment rouler à droite et pouvoir s'arrêter à tout moment à mi-distance de visibilité. Les taux d'alcoolémie limites doivent être respectés.
8. L'utilisation des Trotti-Bikes se fait sous sa propre responsabilité et à ses risques et périls. En cas d'accident, aucune demande de dommages et intérêts ne peut être adressée aux remontées mécaniques, aux corporations d'alpage, aux coopératives de chemin ou à la commune de Lenk.
9. Il faut s'attendre à des irrégularités, des nids de poule, des impuretés et, selon les conditions météorologiques, à de l'humidité.
10. Une limite de temps maximale de 70 minutes s'applique par descente (à l'exception de la location journalière de trottinettes), la restitution a lieu au plus tard à 17h00 - En cas d'éventuelles actions de recherche, un montant de CHF 300 est facturé au client.
11. La restitution des Trotti-Bikes se fait à la station aval de Betelberg.
12. Le signataire s'assure que les accompagnateurs mineurs sont également informés des règles.
13. Les accidents et les dommages matériels ainsi que les défauts de l'équipement de sport loué doivent être annoncés immédiatement aux remontées mécaniques.
14. Les coûts d'un dommage dû à une utilisation inappropriée des équipements seront facturés sur place ou ultérieurement. En cas de destruction intentionnelle, des frais de dossier d'au moins CHF 30.00 doivent être payés.
15. En cas d'accident avec sauvetage par le service de secours des remontées mécaniques, un montant de CHF 240 maximum est facturé au client.

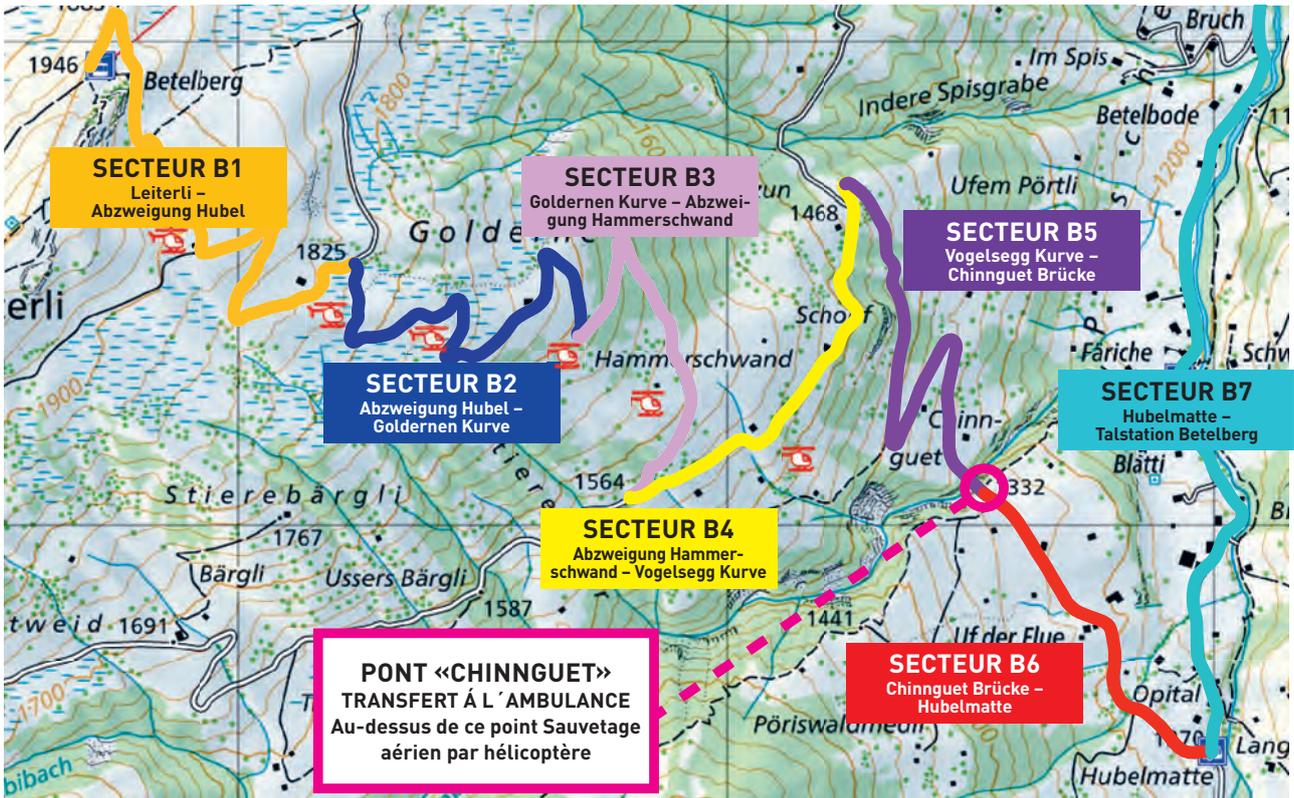
Par sa signature, la personne locataire confirme, après avoir effectué un essai de conduite et de freinage, avoir pris possession d'un Trotti-Bike en parfait état et avoir lu et compris les dispositions de sécurité susmentionnées. La personne locataire s'engage à les respecter.

SECTEURS TROTTI-BIKE BETELBERG



SOS / NUMÉRO D'URGENCE 144

En cas d'accident, veuillez sécuriser le lieu de l'accident et fournir les premiers secours. Alertez les services de secours en composant le 144. Les blessés ne doivent jamais être laissés seuls.



ROUTE
101



SEKTOR
B1
Leiterli - Abzweigung Hubel

SOS 144